



Contacts presse :  
INSEE Auvergne - Bernard Rousier  
Tél. : 04 73 19 78 71  
Mél : [bernard.rousier@insee.fr](mailto:bernard.rousier@insee.fr)  
ou Pierre Valadou Tél : 06.60.90.57.46

## Communiqué de presse

Chamalières, le 25 janvier 2008

CRCI Auvergne – Géraldine Leroux  
Tél. : 04 73 60 46 29 Fax : 04 73 90 89 22  
Mél : [gleroux@auvergne.cci.fr](mailto:gleroux@auvergne.cci.fr)

... VIENNENT DE PARAÎTRE ... VIENNENT DE PARAÎTRE ...

### « Les PME en Auvergne »

INSEE Auvergne Les Dossiers n° 19

*En 2005, l'Auvergne abrite 51 450 PME (entreprises de moins de 250 salariés dont le siège est situé en Auvergne), appartenant au champ de l'Industrie, de la Construction, du Commerce et des Services. Les PME auvergnates sont pour la plupart de petite taille : 70 % d'entre elles emploient moins de deux salariés. Néanmoins, l'ensemble des PME auvergnates emploie au total plus de 150 000 salariés soit les trois quarts des effectifs salariés des entreprises du champ ICS. La plupart des PME de la région sont des entreprises mono-établissement, seules 8 % d'entre elles comptent plus d'un établissement.*

*Entre 1995 et 2005, la forme juridique des entreprises auvergnates a évolué. Le nombre d'entreprises déclarées en SARL a augmenté de 42 % alors que dans le même temps, celui des entreprises individuelles était en perte de vitesse (-9 %). Toutefois, les entreprises individuelles représentent encore près des deux tiers des PME en 2005.*

*Les PME sont très souvent des entreprises indépendantes, seules les plus grosses d'entre elles sont contrôlées par un groupe : c'est le cas de 57 % des entreprises de 50 à 249 salariés. C'est particulièrement vrai dans l'industrie, secteur où les entreprises sont souvent d'une taille plus importante. Les PME d'Auvergne créent les trois quarts de la richesse générée par les entreprises du champ ICS alors qu'au niveau national, leurs homologues en réalisent 60 % seulement. En terme d'exportation, les PME contribuent pour 33 % du chiffre d'affaires à l'export régional.*

*En Auvergne, l'emploi est plus féminisé dans les PME que dans les grandes entreprises. Dans les PME, la moyenne d'âge est plus élevée en Auvergne qu'au niveau national, mais moins élevée que dans les entreprises de 250 salariés ou plus. L'âge moyen d'un créateur d'une entreprise individuelle est de 38 ans, un âge auquel on a déjà eu une expérience professionnelle. Enfin, en 2005, 12 000 entrepreneurs individuels étaient âgés de 50 ans ou plus, ce qui laisse présager un nombre important d'entreprises à reprendre à court terme.*

Fruit d'un partenariat entre la Préfecture de région et l'INSEE, élaboré dans le cadre d'un groupe de travail piloté par le pôle GPDE et associant les administrations de l'État concernées et des organismes comme la Banque de France, OSEO, la CGPME et la CRCIA, **le dossier « Les PME en Auvergne »** dresse en quelques grands chapitres, un portrait de ces entreprises indispensables à l'économie régionale.

*Pour les journalistes, cette publication est disponible auprès de :*

*Insee Auvergne Relations Presse : 04 73 19 78 85*

*Pour vos lecteurs et auditeurs,*

*ce document est consultable et téléchargeable gratuitement sur [www.insee.fr/auvergne](http://www.insee.fr/auvergne) à l'adresse suivante :*

*[http://www.insee.fr/auvergne/publi/dossier/e\\_dossier19.htm](http://www.insee.fr/auvergne/publi/dossier/e_dossier19.htm)*



## « Les freins au développement des PME et PMI d'Auvergne »

Autre produit du travail du groupe impulsé par le pôle GPDE, l'enquête réalisée, en octobre 2007, par la **Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie Auvergne**, en liaison avec la DRIRE, a permis d'identifier **les principaux freins rencontrés par les dirigeants des PME-PMI auvergnates dans le développement de leur entreprise.**

Sur la base des 368 réponses apportées par les PME d'Auvergne, issues de tous secteurs d'activités, il apparaît que plus de 92 % d'entre elles souhaitent étendre leur développement, mais que celles-ci sont freinées dans cette initiative par quatre principales contraintes :

- le manque de moyens financiers (trésorerie, aides publiques, appui bancaire...) (cité par 76 % des entreprises souhaitant se développer)
- la difficulté de recrutement de personnels qualifiés et/ou la réglementation du travail (61 %)
- l'incertitude sur le marché potentiel et sa pérennité (54 %)
- les problèmes immobiliers pour l'acquisition ou l'extension de leurs locaux (33 %).

Certaines spécificités existent selon le secteur d'activité de l'entreprise, sa localisation, sa taille, sa forme juridique ...

Ainsi, les jeunes entreprises sont plus touchées par le manque de moyens financiers que leurs aînées. Manque de confiance du secteur bancaire à leur égard, arrêt des appuis octroyés dans la phase de création, ... ; plusieurs facteurs peuvent expliquer ce ressenti. Parmi les autres freins liés à un aspect financier, les entreprises individuelles sont particulièrement réticentes au risque de mise en péril de leur patrimoine familial que pourrait avoir une démarche de développement infructueuse. De même, les délais de paiements pratiqués par certains donneurs d'ordres pèsent fortement sur la trésorerie de certaines entreprises, restreignant, par là même, leur potentiel de développement

Concernant les aspects liés aux ressources humaines, la difficulté de recruter du personnel qualifié est particulièrement prégnante dans certains secteurs d'activité, comme l'industrie ou l'hôtellerie-restauration, ou dans certains départements comme le Cantal. La réglementation du travail (35 h, complexité, ...) pèse également sur les souhaits de développement des entreprises de plus de 10 salariés ou celles du secteur des transports.

Si par nature l'avenir est incertain, cette incertitude est citée comme un frein important par les entreprises de services à la personne. En effet, le boom de ce secteur est fortement lié à la croissance de la demande des ménages pour ce type de services à domicile, elle-même largement dépendante de toutes les mesures d'encouragements fiscaux mises en place par l'Etat. Mais qu'en sera-t-il demain ?

Enfin, la problématique de l'immobilier s'avère particulièrement contraignante dans les démarches de développement des entreprises. Celle-ci touche plus particulièrement les industries mais également les entreprises de commerce de détail. Manque de locaux ou terrains disponibles, coûts trop élevés des baux commerciaux, réglementation drastique par rapport aux déchets et à l'environnement, ... sont autant d'aspects évoqués par les entreprises vis-à-vis de cette thématique.

Ces freins au développement des PME PMI d'Auvergne maintenant identifiés, il reste à apporter des solutions. C'est ce que le groupe de travail constitué autour du pôle GPDE s'attachera à faire dans les mois à venir.

Pour en savoir plus :

Synthèse de l'étude disponible sur [www.auvergne.cci.fr](http://www.auvergne.cci.fr)

